

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000252-208

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

FLORENCE MOREAULT

Demanderesse

c.

OLIN CORPORATION

et

K.A. STEEL CHEMICALS, INC.

et

OLIN CANADA ULC

et

3229897 NOVA SCOTIA CO

et

OCCIDENTAL PETROLEUM CORPORATION

et

OCCIDENTAL CHEMICAL CORPORATION

et

OXY CANADA SALES INC.

et

WESTLAKE CHEMICAL CORPORATION

et

AXIALL CANADA, INC.

et

SHIN-ETSU CHEMICAL CO., LTD.

et

SHINTECH INCORPORATED

et

FORMOSA PLASTICS CORPORATION

et

FORMOSA PLASTICS CORPORATION,
U.S.A.

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DEMANDERESSE POUR ÊTRE RELEVÉE DU DÉFAUT DE SIGNIFIER
LA DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE ET POUR OBTENIR LE STATUT DE REPRÉSENTANTE DANS LES DÉLAIS**
(Articles 84 et 107 C.p.c.)

À L'HONORABLE JUGE SIMON HÉBERT J.C.S., JUGE COORDONNATEUR DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. La demanderesse a déposé une *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* (ci-après la « **Demande en autorisation** ») contre les défenderesses, le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Tel qu'il appert à l'intitulé de cause, les défenderesses Formosa Plastics Corporation et Shin-Etsu Chemical Co.,Ltd. n'ont pas de domicile ou de résidence au Québec, ayant leur principale place d'affaires à Taïwan et au Japon respectivement;
3. Taïwan n'est pas signataire de la *Convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* (ci-après la « Convention de la Haye ») et le mode formel de signification internationale est par lettre rogatoire (« *Letter Rogatory* »);
4. Le 15 décembre 2020, cette honorable Cour a signé une lettre rogatoire nécessaire à la notification formelle de la demande en autorisation à la défenderesse Formosa Plastics Corporation, domiciliée à Taïwan;
5. La Demande en autorisation a été traduite en chinois traditionnel et la lettre rogatoire est également en processus de traduction;
6. Les délais pour compléter le processus de notification à la défenderesse Formosa Plastics Corporation sont incertains et peuvent s'étendre sur plusieurs mois;
7. Pour ce qui est de la défenderesse Shin-Etsu Chemical Co.,Ltd., le Japon est un État signataire de la convention de la Haye;
8. En vertu de l'article 494 C.p.c., la Demande en autorisation doit être notifiée selon les prescriptions de la Convention de La Haye, ce qui signifie que la Demande en autorisation doit être traduite en japonais et être notifiée à Shin-Etsu Chemical Co.,Ltd. par l'entremise de son autorité centrale;

9. La demanderesse a mandaté une firme spécialisée, APS internationale, pour la traduction et la notification internationale de la Demande en autorisation qui lui a confirmé que tous les documents ont été reçus pour notification dans cet État le 4 janvier 2021;
10. Selon APS internationale, la signification et la réception de la preuve de signification peut prendre de six (6) à huit (8) mois;
11. À ce jour, sept défenderesses ont reçu signification de la Demande en autorisation de la demanderesse;
12. La demanderesse a tenté de signifier la Demande en autorisation aux défenderesses Oxy Canada Sales inc., Shintech Incorporated et Formosa Plastics Corporation, U.S.A., domiciliées aux États-Unis, mais sans succès;
13. La demanderesse recherche actuellement différentes adresses où tenter de nouvelles significations pour ces défenderesses;
14. Le délai de trois (3) mois pour notifier la Demande en autorisation expirait le 15 janvier 2021, ayant pour conséquence que cette demande est maintenant périmée;
15. Le contexte actuel de pandémie et les longs délais rattachés à la notification internationale empêchent la demanderesse de respecter le délai de trois (3) mois pour notifier la demande en autorisation aux défenderesses, malgré toute sa diligence;
16. La demanderesse demande donc d'être relevée du défaut de ne pas avoir signifié la Demande en autorisation dans les trois (3) mois de son dépôt;
17. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

RELEVER la demanderesse du défaut d'avoir respecté le délai de signification de la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante;

PROLONGER le délai de signification de la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante pour une période de 180 jours suivant la date du jugement à être rendu;

LE TOUT sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 20 janvier 2021

Siskinds Desmeules

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

(Me Frédérique Langis)

caroline.perrault@siskinds.com

frederique.langis@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

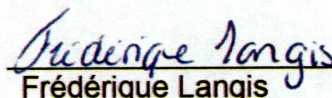
DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Me Frédérique Langis, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits mentionnés dans la présente demande pour être relevée du défaut de signifier la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais sont vrais.
3. En considération des mesures d'urgence sanitaires actuelles, je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ,
À Québec, le 20 janvier 2021

En considération des mesures d'urgence sanitaires actuelles, je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.


Frédérique Langis

Je, Christine Béland, employée de Siskinds Desmeules Avocats s.e.n.c.r.l. ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec, (Québec), G1R 4A2, affirme bien connaître la déclarante et l'avoir vu signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 20 janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR
à Sainte-Brigitte-de-Laval, le 20 janvier 2021



Christine Béland (no. 177 805)
Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

Me Robert J. Torralbo
Me Randall Hofley
Me Simon J. Seida
BLAKE, CASSELS & GRAYDON
S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville-Marie, b 3000
Montréal (Québec) H3B 4N8
Téléphone : 514-982-4000
Télécopieur : 514-982-4099
Courriel : robert.torralbo@blakes.com
randall.hofley@blakes.com
simon.seida@blakes.com

Avocats d'Olin Canada ULC, Olin Corporation,
K.A. Steel Chemicals, inc. et 3229897 Nova
Scotia Co.

Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1501, avenue McGill College, 26e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9
Téléphone : 514-841-6400
Télécopieur : 514-841-6499
Courriel : nrodrigo@dwvp.com
Avocats d'Occidental Chemical Corporation et
Occidental Petroleum Corporation

Me Éric Vallières
Me Joséane Chrétien
McMillan, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2700
Montréal (Québec) H3A 3G4
Téléphone : 514-987-5000
Télécopieur : 514-987-1213
Courriel : eric.vallieres@mcmillan.ca
joseane.chretien@mcmillan.ca
Avocats d'Axiall Canada, inc.

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée pour adjudication devant l'Honorable Simon Hébert, j.c.s., à la date, à l'heure et selon les modalités qu'il plaira au tribunal de fixer.

Québec, le 20 janvier 2021



SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

(Me Frédérique Langis)

caroline.perrault@siskinds.com

frederique.langis@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Notification : notification@siskinds.com

Référence interne : 67-253

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Florence Moreault c. Olin Corporation & als.

200-06-000252-208

Supérieure

Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland

Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskindsdesmeules.com

DESTINATAIRE

Me Robert J. Torralbo

BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 3000, Montréal (Québec) H3B 4N8
514-982-4000
robert.torralbo@blakes.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 20 janvier 2021

Heure : 10:56 HNE

État de la notification : Notifiée

Nature du(des) document(s) : Demande de la demanderesse pour être relevée du défaut de signifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais (Art. 84 et 107 C.p.c.)

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Clé de validation

Demande pour être relevé du défaut de signification.pdf

79d8a11122e9db839a0feb55bf65371b

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-253

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Florence Moreault c. Olin Corporation & als.

200-06-000252-208

Supérieure

Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskindsdesmeules.com

DESTINATAIRE

Me Randall Hofley
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 3000, Montréal (Québec) H3B 4N8
514-982-4000
randall.hofley@blakes.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 20 janvier 2021

Heure : 10:57 HNE

État de la notification : Notifiée

Nature du(des) document(s) : Demande de la demanderesse pour être relevée du défaut de signifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais (Art. 84 et 107 C.p.c.)

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Clé de validation

Demande pour être relevé du défaut de signification.pdf

79d8a11122e9db839a0feb55bf65371b

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-253

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Florence Moreault c. Olin Corporation & als.

200-06-000252-208

Supérieure

Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland

Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskindsdesmeules.com

DESTINATAIRE

Me Simon J. Seida

BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 3000, Montréal (Québec) H3B 4N8
514982-4000
simon.seida@blakes.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 20 janvier 2021

Heure : 10:57 HNE

État de la notification : Notifiée

Nature du(des) document(s) : Demande de la demanderesse pour être relevée du défaut de signifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais (Art. 84 et 107 C.p.c.)

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Clé de validation

Demande pour être relevé du défaut de signification.pdf

79d8a11122e9db839a0feb55bf65371b

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-253

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Florence Moreault c. Olin Corporation & als.

200-06-000252-208

Supérieure

Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland

Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskindsdesmeules.com

DESTINATAIRE

Me Éric Vallières

McMillan, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2700, Montréal (Québec) H3A 3G4
514-987-5000
eric.vallieres@mcmillan.ca

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 20 janvier 2021

Heure : 10:57 HNE

État de la notification : Notifiée

Nature du(des) document(s) : Demande de la demanderesse pour être relevée du défaut de signifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais (Art. 84 et 107 C.p.c.)

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Clé de validation

Demande pour être relevé du défaut de signification.pdf

79d8a11122e9db839a0feb55bf65371b

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-253

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Florence Moreault c. Olin Corporation & als.

200-06-000252-208

Supérieure

Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland

Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskindsdesmeules.com

DESTINATAIRE

Me Joséane Chrétien

McMillan, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2700, Montréal (Québec) H3A 3G4
514-987-5000
joseane.chretien@mcmillan.ca

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 20 janvier 2021

Heure : 10:57 HNE

État de la notification : Notifiée

Nature du(des) document(s) : Demande de la demanderesse pour être relevée du défaut de signifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais (Art. 84 et 107 C.p.c.)

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Clé de validation

Demande pour être relevé du défaut de signification.pdf

79d8a11122e9db839a0feb55bf65371b

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

Référence interne : 67-253

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Florence Moreault c. Olin Corporation & als.

200-06-000252-208

Supérieure

Québec

EXPÉDITEUR

Christine Béland

Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskindsdesmeules.com

DESTINATAIRE

Me Nick Rodrigo

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1501, avenue McGill College, 26e étage, Montréal (Québec) H3A 3N9
514-841-6400
nrodrigo@dwpv.com

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 20 janvier 2021

Heure : 10:57 HNE

État de la notification : Notifiée

Nature du(des) document(s) : Demande de la demanderesse pour être relevée du défaut de signifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante dans les délais (Art. 84 et 107 C.p.c.)

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom

Clé de validation

Demande pour être relevé du défaut de signification.pdf

79d8a11122e9db839a0feb55bf65371b

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

COUR SUPÉRIEURE

NO : 200-06-000252-208

FLORENCE MOREAULT

Demanderesse

c.

OLIN CORPORATION & ALS.

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DEMANDERESSE
POUR ÊTRE RELEVÉE DU DÉFAUT DE
SIGNIFIER LA DEMANDE POUR
OBTENIR L'AUTORISATION D'EXERCER
UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR
OBTENIR LE STATUT DE
REPRÉSENTANTE DANS LES DÉLAIS
(Articles 84 et 107 C.p.c.)**

BB-6852

Me Caroline Perrault

Me Frédérique Langis

Casier 15

N/D : 67-253

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3542)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc